



VL/BL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL *Délibération n° 2026-39*

L'an deux mil vingt-six,
le : **Mardi 16 juin**, à dix-huit heures et trente minutes,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Madame Véronique LOUWAGIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2026.

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 25

Pouvoirs : 4

PRÉSENTS : Mme Véronique LOUWAGIE, M. Didier COUSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Pascal SAMSON, Mme Emilie TISON, Mme Marie-José MARTIN, M. Mehdi AFIF, Mme Marie-Laure LERAISNIER, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, M. Pascal RAISON, Mme Patricia ERNOUX, Mme Marina BELLET, M. Guillaume LESEIGNEUR, Mme Mélissande HUBY, Mme Claire COQUELIN, M. Emmanuel DAEMERS, Mme Juliette CHARPENTIER-SEGUIN, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Corine LE BLÉVEC, M. Jean-Yves GARCIA, M. Ufuk CAGLAYAN, M. Vincent COLLO et M. Mickaël MESNIL.

OBJET :

**SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT -
ASSOCIATION DU
PERSONNEL
MUNICIPAL
« AEVL'A »**

Absents ou excusés : M. Sébastien CHEVALIER qui a donné pouvoir à M. Didier COUSIN, M. Lionel GONNET qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Fabien REGNIER qui a donné pouvoir à Mme Marie-José MARTIN et Mme Isabelle CLOUCHÉ qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE.

Madame Emilie TISON a été nommée Secrétaire de Séance.

Dans le cadre de ses actions, l'association AEVL'A a pour but de :

- proposer des activités à but culturel, social, sportif et de loisirs ;
- développer des liens de solidarité entre les membres du personnel communal.

L'association propose traditionnellement des activités pour les agents (barbecue, soirée bowling) qui sont appréciées et organise l'arbre de Noël pour les enfants du personnel.

Considérant que les collectivités sont tenues, depuis la loi du 19 février 2007, de mettre à la disposition de leurs agents des services ou prestations d'action sociale, que ces dépenses revêtent un caractère obligatoire pour les collectivités territoriales,

Considérant que ces actions contribuent à développer l'esprit d'entraide entre les agents,

Vu la demande de subvention présentée par l'association ;

Madame le Maire propose qu'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 € soit allouée à l'association AEVL'A pour l'organisation de ses activités.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

➤ ***APPROUVE le versement de cette subvention d'un montant de
3 000 € pour l'année 2026.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



[Signature]
Véronique LOUWAGIE